



Future loi d'orientation : Des pistes pour une réforme du système de recherche

Les États généraux de la recherche se tiennent les 28 et 29 octobre. La CFDT avance ses propres propositions sur le sujet. En vue de la loi d'orientation, prévue pour le printemps 2005.

Dix mois après la mobilisation des directeurs de laboratoires et des jeunes chercheurs, début 2004, où en est-on du mouvement de fronde et des propositions de réforme du système de recherche français ? Après le concert des revendications du printemps, qui avait mis en lumière l'état de crise avancé de la recherche publique et son manque de moyens, l'effervescence semble être retombée. L'heure de la démobilisation aurait-elle déjà sonné ?

Certes, l'espace médiatique occupé par les " blouses blanches " a très nettement diminué. Fini les manifs, on a rangé les banderoles. Et les directeurs d'unité qui avaient menacé de démissionner en bloc au mois de mars ont repris le chemin de leurs labos. Certes, les mesures annoncées par le gouvernement (réouverture des postes de titulaires et création de mille postes dans l'enseignement supérieur) ont permis de calmer le jeu. Pour autant, le monde de la recherche et le monde syndical n'ont pas abandonné la partie.

L'heure est à la réflexion et à la mise en forme de propositions devant servir à alimenter la prochaine loi d'orientation et de programmation sur la recherche promise par le gouvernement pour le printemps 2005.

► **Côté chercheurs**, plusieurs groupes de réflexion se sont constitués. L'un d'eux est le CIP (Conseil d'initiatives et de propositions), présidé par les professeurs Beaulieu et Brézin, respectivement président et vice-président de l'Académie des sciences, qui a reçu l'aval du gouvernement pour lancer un débat national (organisé dans les régions) et remettre un rapport. Composé uniquement de chercheurs, dont le mouvement " Sauvons la recherche ", il doit valider, au cours de ses États généraux des 28 et 29 octobre, le texte final qu'il remettra au gouvernement en novembre. Le groupe FutuRIS*, lancé par l'ANRT (Association nationale de la recherche technique) et composé de chercheurs et d'acteurs du monde de l'entreprise, a également apporté sa contribution, tout comme la Conférence des présidents d'universités et les grands organismes (CNRS, Inra, Inserm...).

► **Aborder autrement le débat**. La CFDT n'est pas en reste, avec toute une série de propositions pour " La recherche que nous voulons ", qui seront débattues au Bureau national de novembre. Car si tout le monde s'accorde à vouloir rénover le système français, les pistes de réforme divergent. Tandis que les propositions du CIP sont principalement franco-françaises et restent centrées sur une partie de la recherche publique et des universités, laissant de côté la recherche dans les entreprises, l'approche CFDT tranche.

« La question n'est pas d'entamer une polémique avec le CIP, précise Jean-Pierre Bompard, secrétaire confédéral chargé du dossier, mais nous abordons le débat autrement. » Pour la CFDT, il doit intégrer, en priorité,

une dimension européenne. Car l'Europe est « l'échelon pertinent » où se joue l'avenir de la recherche. « Nous souhaitons construire une véritable politique européenne de recherche. Et que cela débouche, pour les salariés du public comme du privé, sur la possibilité de construire des voies professionnelles européennes. » Pour autant, « il ne s'agit pas " d'européaniser " la recherche. La science est nécessairement mondiale. »

► **3% du PIB pour la recherche.** Autre axe essentiel pour la CFDT : rapprocher les sciences des citoyens et les réconcilier. Par exemple, en donnant aux " acteurs intermédiaires " (syndicats, associations) les moyens d'être davantage impliqués et associés aux décisions, en évitant ainsi un pilotage stratégique de la recherche uniquement par un collège restreint de savants ou par des groupes de pression. La demande des citoyens va dans ce sens. On l'a vu ces dernières années avec l'émergence d'associations d'utilisateurs (Association française contre les myopathies, malades du sida, etc). À l'exemple des " conférences citoyennes " des pays du Nord, il faudrait pouvoir créer des lieux permettant aux citoyens de s'approprier ces questions. **Bien entendu, l'avenir de la recherche nécessite également un effort conséquent en termes de moyens financiers, dans la droite ligne des objectifs européens fixés en 2000 à Lisbonne (3% du PIB consacré à la formation et la recherche à l'horizon 2010).**

Enfin, pour la CFDT, la question de l'emploi est centrale. L'avenir passe aussi par la qualité et la pérennité des emplois des chercheurs et personnels de laboratoire. C'est pourquoi l'organisation revendique un plan pluriannuel de l'emploi scientifique. Et espère que ses préconisations seront entendues dans futur projet de loi. Le document issu des travaux du Bureau national de novembre sera transmis aux décideurs politiques.

* *Le FutuRIS vient de publier un ouvrage sur " l'Avenir de la recherche et de l'innovation en France " ..*

Emmanuelle Pirat © CFDT - 27 octobre 2004

Décryptage

Simplifier et décloisonner le système de recherche

Complexe, difficilement lisible, trop cloisonné... Notre système de recherche, de l'avis général, doit évoluer. Il est, pour l'instant, organisé en trois grands piliers : les universités et grandes écoles (120 établissements de toutes tailles), les organismes de recherche (comme le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'Ifremer, etc.) et les laboratoires industriels. Mais ce système a peu bougé ces vingt dernières années, alors que notre environnement national et international a subi de profondes mutations. La priorité est donc de le réformer, et qu'il fonctionne d'avantage en synergie. Le CIP propose notamment de rapprocher les acteurs à tous niveaux (universités, grandes écoles, organismes, etc.) et de créer des pôles de recherche et d'enseignement supérieur. La revendication CFDT peut s'y retrouver, à condition que ces pôles de compétitivité associent recherche, enseignement supérieur, activités industrielles et services, et que tous ces acteurs travaillent sur des projets communs. Permettant ainsi de créer une dynamique territoriale.

Budget 2005 : peut mieux faire

Le budget annoncé promet 1 milliard d'euros, dont 350 millions pour la création d'une Agence nationale pour la recherche.

En progrès, mais peut mieux faire. Tel est, en substance, l'avis du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT) sur le projet de budget civil de recherche 2005. Le CSRT, auquel la CFDT participe, reconnaît en effet que le milliard d'euros annoncé par le gouvernement (dont 356 millions affectés au budget civil de recherche et 350 millions pour la création de l'Agence nationale pour la recherche) est « *un signal encourageant* ». Et elle « *prend acte de l'augmentation significative du budget. [...] Cette augmentation marque une rupture par rapport aux budgets 2003 et 2004 et devrait permettre de rattraper une partie des difficultés qui en avaient découlé* ». Cependant, « *si la France veut porter son effort de recherche à 3 % du PIB, la hausse devra être poursuivie et amplifiée dans les prochaines années, le budget 2005 marquant simplement une étape* ». Le Conseil approuve par ailleurs la création de l'ANR, qui apporte une « *modification majeure dans la structure et l'organisation de la recherche publique française* » et qui indique « *l'effort substantiel de l'État pour accroître le volume et la disponibilité des crédits à destination des équipes de recherche, privées et publiques* ». Mais il reste réservé, tant le flou qui entoure sa composition ou son fonctionnement fait douter de sa réelle capacité à être opérationnelle au 1er janvier 2005.

Attractivité. Enfin, concernant l'emploi, le CSRT approuve l'effort réalisé : maintien du nombre d'allocataires, soutien aux doctorants, remplacement de tous les départs en retraite dans les organismes de recherche, « *réintégration dans le projet de loi de finances 2005 des emplois supprimés en 2004* ». Tout en relevant que ces mesures sont insuffisantes pour rendre véritablement les carrières scientifiques plus attractives. Et « *réitère sa demande d'un plan pluriannuel de l'emploi scientifique traçant des perspectives claires pour l'ensemble de la recherche* », permettant de redonner des ambitions aux laboratoires et aux jeunes.

Difficultés : une situation délicate

Depuis le printemps, la situation de la recherche est toujours aussi délicate. Ses principales difficultés ?

Le manque de moyens. La diminution des crédits accordés aux labos publics, voire le gel ou l'annulation de ces crédits durant plusieurs années de suite, ont rendu « la situation intenable », selon les chercheurs.

La diminution des emplois publics et privés, avec un manque de débouchés pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

L'éclatement du système de recherche. Avec une division nette entre recherche publique et privée.

Le manque d'attractivité des carrières de la recherche publique. La compétition entre les universités et les grandes écoles pénalise souvent la recherche publique, où les pratiques de recrutement, la précarité et les rémunérations n'attirent pas les jeunes.

Le départ des chercheurs à l'étranger, où on leur propose de meilleures conditions.

Une gouvernance incertaine des organismes de recherche, pris entre une gestion étatique traditionnelle (contraintes de budgets) et la volonté d'une plus grande autonomie.

Des régions qui ont du mal à avoir voix au chapitre, alors qu'elles aspirent à assumer davantage de responsabilités dans la R & D, y compris dans le cadre de coopérations inter-régionales.